

ELEMENTS EXPLICATIFS

Le projet de budget primitif proposé s'inscrit dans la suite du débat et du rapport d'orientations budgétaires.

Budget principal

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 57.804.888 euros, en hausse de 5,9% par rapport au budget voté en 2018.

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 s'établit à 9.412.529 €, en hausse de 8%. Cette hausse d'environ 700.000 € comprend notamment les dépenses liées à la nouvelle OPAH (environ + 290 k€) et la hausse des coûts de traitement des déchets (env. + 290 k€).

Le chapitre 012, correspondant aux charges de personnel, **s'établit à 3.471.001 €**, en hausse de 5%. Le chapitre 012 représente 6,00% des dépenses totales de fonctionnement, contre 6,06% en 2018.

Le chapitre 014, relatif aux atténuations de produit, **s'élève à 29.265.976 €**, dont environ 9,5 millions d'euros de péréquation (FNGIR et FPIC), environ 13,4 millions de reversements de fiscalité aux communes (attributions de compensation) et 6,3 millions de dotation de solidarité communautaire versée aux communes.

Le chapitre 022 des dépenses imprévues est doté **de 209.786 €**.

Le virement à la section d'investissement, **le chapitre 023, est de 6.195.258 €**. S'y ajoutent les amortissements, au **chapitre 042, pour 4.125.683 €**.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, **s'établit à 5.023.155€**, en hausse de 5,4%. Il comprend notamment la cotisation au SDIS, les différentes subventions de fonctionnement accordées, les contributions à l'office de tourisme et au SMPIPA.

La CCPA ayant emprunté en 2018, les frais financiers, **au chapitre 66**, sont en hausse, passant de 11.133 € à **68.500 €**.

Recettes de fonctionnement

La reprise des résultats de fonctionnement des années antérieures, au **chapitre 002**, s'élève à **7.631.698 €**.

Le chapitre 70, correspondant aux produits des services, est doté de **645.900 €**, en hausse de 7%.

Le chapitre 73, correspondant aux impôts et taxes, représente **43.415.666 €**, soit 75% des recettes totales. Ce montant est stable par rapport au BP 2018.

Le chapitre 74, des dotations et subventions, s'élève à **5.475.486,67 €**. Il comprend la DGF pour un peu plus de 3 millions d'euros et les subventions de fonctionnement reçues pour un peu plus de 2 millions d'euros, en hausse de 34% par rapport au BP 2018.

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à hauteur de 27.198.610 €, en hausse de 16,1% par rapport au budget voté en 2018.

Dépenses d'investissement

Le chapitre 041, des opérations patrimoniales, s'élève à **153.058 €**.

Le chapitre 16, correspond aux remboursements en capital des emprunts passe de 40.815 € à **308.390,57 €**.

Les subventions d'équipement versées, **au chapitre 204**, intègrent notamment les fonds de concours versés et les subventions liées à l'habitat ; elles s'élèvent à **8.178.004,31 €**.

Le chapitre 21 des immobilisations corporelles s'établit à **3.362.929,94 €** ; et **le chapitre 23** des immobilisations en cours à **12.091.240,43 €**.

Les participations, **au chapitre 26**, intègrent le rachat des parts sociales de la SEMcoda et la participation au capital de la SEM récemment créée, pour **1.549.002 €**.

Recettes d'investissement

Le report de l'excédent, **au chapitre 001**, s'élève à **4.822.340,06 €**.

Le virement de la section de fonctionnement, déjà évoqué dans les dépenses de fonctionnement, s'élève à **6.195.258 € au chapitre 021**. Il en est de même pour les amortissements, **au chapitre 040** pour **4.125.683 €**.

Le FCTVA, **au chapitre 10**, est estimé à **2.382.717,54 €**.

Les subventions d'investissement du **chapitre 13** sont quant à elles estimées à **4.723.848,40 €** en hausse de 38% par rapport au budget 2018.

En matière d'emprunt, **le chapitre 16** prévoit une recette maximale de **4 millions d'euros**, comme en 2018.

Budget annexe de l'immobilier locatif économique

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 775.722 € de recettes et dépenses. 404.988 € sont virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement, laquelle s'élève à 1.747.077 €. Le budget annexe comprend en 2019 la réalisation du point de vente en circuits courts agricoles et point d'information touristique de Saint-Sorlin en Bugey.

Budget annexe « aménagement des zones d'activités économiques »

Ce budget annexe suit la forme d'une comptabilité de stock. En effet, les biens, en l'espèce les terrains, sont **destinés à la vente** et n'ont pas vocation à intégrer le patrimoine de notre collectivité. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 12.399.327 €. Pour l'ensemble des zones d'activités, les acquisitions de terrain sont estimées à 2.644.000 €, les études techniques à 306.700 € et les travaux à 1.659.401 €. Les recettes de ventes de terrain sont estimées à 913.611,41 €.

Le projet de budget 2019 met en exergue les priorités suivantes :

- Une politique volontariste de **rénovation des logements**, notamment sous l'angle énergétique, avec la nouvelle OPAH, les nouvelles aides apportées aux propriétaires dont les ressources dépassent le seuil de l'OPAH, et la plate-forme de rénovation énergétique
- Un soutien renforcé à la **production de logements sociaux**, via le nouveau PLH et la création d'un fonds de concours pour les démolitions préalables aux projets de logements sociaux
- Le lancement concret des opérations urbaines sur **l'îlot des savoirs** à Ambérieu en Bugey : démolitions et création de deux parkings, acquisition de l'ancien bâtiment de la DDT...
- Le **développement des énergies renouvelables**, avec notamment le lancement de la centrale solaire de Lagnieu, la réalisation d'un « cadastre solaire » et les autres actions du Plan Climat
- La poursuite **d'expérimentations en matière de mobilité** sur le territoire et la poursuite du schéma de développement des itinéraires cyclables, notamment sur les accès au collège de Briord
- La réalisation concrète du schéma intercommunal **des randonnées**, avec la pose du balisage correspondant, et le lancement concret du projet « Verticales » dans la vallée de l'Albarine
- Le lancement concret de la **technopole Acmutep** avec la mise en place de la gouvernance et les études des premiers projets
- **L'extension du gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain**, dont les travaux s'étaleront sur les deux exercices 2019 et 2020
- Le lancement des **travaux de rénovation du château de Chazey sur Ain**, et la création de nouveaux bureaux et d'une salle de réunion
- Le **soutien à la filière agricole**, avec le point de vente en circuits courts et point d'information touristique à Saint-Sorlin en Bugey, le soutien au label Vignes et découvertes...
- La poursuite des aménagements sur les **zones d'activités** et le fibrage de plusieurs d'entre elles
- La préparation de l'extension de la **TEOM incitative** sur les territoires des anciennes communautés de communes de la Vallée de l'Albarine et Rhône Chartreuse de Portes
- Le lancement du projet de **recyclerie** à Ambérieu en Bugey, projet visant à la fois à réduire la production de déchets non valorisés, à créer une activité d'insertion et un magasin de vente d'objets recyclés
- Le maintien à un haut niveau du soutien financier aux communes pour les compétences relevant de la proximité : voirie, écoles, périscolaire, action sociale, patrimoine...
- La fin du maillage du territoire par trois équipements d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer.